

C.P. n° 322.01.00-00.00 Entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité

Adaptation suite à : Indexation : 2 %

Validité : depuis le 01/01/2023

Régime hebdomadaire : 38h

Ancienneté après	salaire min.
0 mois	13,10
1 an	13,60
2 ans	13,75
3 ans	13,91

